

PETIT-BREUIL DEYRANCON (79)

Mise en ligne le 23/02/2022

Le Mémorial de l'Ouest, Le Mémorial des Deux-Sèvres : avril 1922

PETIT-BREUIL DEYRANÇON

CIMETIÈRE

Le 7 avril courant, le Conseil municipal, par une délibération régulière et longuement motivée, avait décidé l'agrandissement du cimetière qui est commun entre les deux communes du Petit-Breuil-Deyrançon et de Prin-Deyrançon et en avait dressé un plan géné-

ral rectifié comportant de larges allées, afin que les sépultures puissent être disposées à l'avenir suivant certains alignements qui faciliteraient certains calculs. Or, quelques jours après, et avant que la délibération en question fût connue du public dans tous ses détails, une pétition lancée par quelques habitants parvenait au maire, protestant contre les conséquences imaginaires de la décision municipale.

Dans une réunion du 25 avril, le Conseil municipal ayant été saisi de cette pétition, a refusé de la prendre en considération en indiquant les motifs de son refus.

Les pétitionnaires de bonne foi pourront se rendre compte que tous les droits des familles sont sauvegardés et que les conditions du cimetière agrandi présenteront des avantages pour tout le monde.

Ajoutons que le Conseil municipal vient de décider, afin de procurer quelques ressources au budget communal et à celui du Bureau de bienfaisance, qu'il y aurait désormais des concessions payantes, sauf pour les « Morts pour la France » dont les sépultures auront droit à la gratuité du terrain.

Il est à souhaiter qu'en présence d'explications claires et loyales, les protestataires n'insisteront pas.